

Compte-rendu du Conseil Municipal **Séance du Mardi 7 juin 2005**

Présents :

**F.Dalongeville, P Bellonnet, V Joly, S Derriche,E Herbain,
F Mommelé.**

Absents excusés : M Sagie, F Meunier, Laurent Desmet.

Date de convocation du Conseil Municipal : 3 juin 2005.

Mr le Maire rajoute à l'ordre du jour la délibération suivante :

-Cotisation à l'amicale des Maires et adjoints du canton de Crépy

1. Cotisation à l'amicale des Maires et adjoints du canton de Crépy

Mr le Maire informe le Conseil Municipal qu'une demande de cotisations de l'amicale des Maires pour l'année 2005 est demandée à la Commune soit 15€ x nombre d'adjoints + Mr le Maire. Le Conseil Municipal décide de reporter cette délibération au prochain conseil.

2. Délibération mandatant Maître Goutal

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que nous avons reçu le mémoire de Maître Goutal pour nous défendre dans l'affaire nous opposant à Mr Brasseur, après étude de ce mémoire par Mr FRIZON, il convient de délibérer pour mandater Maître GOUTAL qui devra suivre cette affaire. Après en avoir délibéré le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de ses membres.

3. Délibération sur l'indemnité d'exercice des missions de la filière administrative

Le maire explique que cette indemnité arrive à échéance (révisable au terme des quatre ans) et qu'il convient de délibérer à nouveau.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide de reconduire l'indemnité d'exercice des missions de la filière administrative et ce pour une durée de 4ans (révisable après cette période) dans la limite du taux moyen d'objectif en vigueur. Le versement sera mensuel.

Commune d'Auger-Saint-Vincent

Place Saint Vincent 60800 -Tél. / Fax 03 44 59 16 58

mairie.auger.60@wanadoo.fr

4. Démission de Mr FRIZON

Le maire informe le conseil municipal de la démission de Mr FRIZON ; il procède à la lecture du courrier qu'il lui a envoyé ainsi que ceux destinés au Sous Préfet et aux habitants. Fabrice Dalongeville explique qu'il regrette vivement la décision de son premier adjoint mais qu'il ne peut que l'enregistrer. Il ajoute que même s'il respecte cette décision, il estime qu'elle est décalée par rapport à la question qui était posée à la population à l'occasion de ce référendum. Ceci étant, Fabrice Dalongeville ajoute qu'il est confiant quant à la capacité du conseil municipal de réagir pour faire face à ses nombreux projets, comme cela a déjà été le cas auparavant.

Eric Herbain et Françoise Mommelé interviennent pour préciser que les dossiers gérés par la Commune n'ont rien à voir avec ceux posés par le débat sur la constitution européenne.

Le maire précise enfin qu'il réfléchit à la réorganisation à mettre en place pour permettre au conseil de continuer de faire face avec efficacité à ses responsabilités.

5. Questions diverses

- Le maire indique avoir conduit de nouvelles négociations avec le prestataire mandaté par Orange chargé d'installer un pylône de télécommunications. L'opérateur a accepté de revoir à la hausse le loyer annuel : au lieu de 2 500 euros, il passe à 3 500 euros sur une période de 12 ans.

-Mr le Maire informe le Conseil que pour le nettoyage des canalisations de St Mard la Société MOUTON a fait parvenir un devis de 1 040€ HT. D'autres contacts ont été pris pour obtenir des devis comparatifs.

-Mr le Maire informe le Conseil que l'assemblée Générale du club de Foot aura lieu le 17 juin à 20H30 en Mairie.

-Faute d'annonceurs la Société CAR IMAGE nous informe que le prêt d'un véhicule gratuit n'est plus envisagé sur la Commune.

-Le Maire invite tous les membres du Conseil à se rendre à la réunion d'information pour la fête de l'archerie le 13 juin à 18H30 à la salle polyvalente de Duvy.

-Des travaux de gravillonnage auront lieu sur la RD98 courant juillet 2005 (information du Conseil Général).

- Lors d'un précédent courrier Mme Desmarest nous avez fait part de dégâts sur sa toiture suite au passage de camions dans la ruelle de la fontaine Courtichaine, elle réitère sa réclamation car d'autres dégâts ont été constatés depuis. Mr le Maire propose de régler ce problème lors de la réunion Cadre de vie prévue avant la fin du mois de juin.

- Pascal BELLONNET fait remarquer qu'il a constaté un trafic important de camions traversant le village.

Mr le Maire répond qu'il n'existe pas de limitation de tonnage sur la route départementale traversant la commune. Ceci étant, si un élu ou un habitant constate qu'un véhicule traverse Auger à une vitesse excessive, Fabrice

Commune d'Auger-Saint-Vincent

Place Saint Vincent 60800 -Tél. / Fax 03 44 59 16 58
mairie.auger.60@wanadoo.fr

Dalongeville invite les habitants à relever le numéro d'immatriculation et de lui transmettre avant d'en faire part à la gendarmerie.

-Véronique Joly fait un point sur la dernière réunion du SIVOS : la mise en place du quotient familial pour la cantine ne devrait plus tarder. Elle précise que le Sivos n'envisage pas de mettre en place un centre de loisirs pour les vacances.

-Eric Herbain demande s'il est possible de restaurer la grille d'entrée du cimetière en la repeignant et que les haies et la pelouse soient tondues. Il précise également que lors du passage de la balayeuse, la rue St Mard n'a pas été nettoyée jusqu'au bout. Le Maire répond précise qu'au prochain nettoyage, un courrier sera envoyé aux habitants pour que les voitures soient enlevées. Il ajoute être assez mécontent de la façon dont le prestataire a réalisé sa première intervention. Pour deux raisons. La première est d'avoir été prévenue la veille pour le lendemain. La seconde est liée à la façon de procéder : pour plus d'efficacité, l'entreprise a indiqué, une fois le travail réalisé, qu'il aurait fallu gratter les caniveaux pour que le travail soit plus efficace.

-Françoise Mommelé souhaite que le devant de la Mairie ainsi que celui de l'école soit balayé plus souvent.

-Sabrina DERRICHE annonce au conseil que le repas des jeunes se tiendra le dimanche 3 juillet à 12 heures au Stade de Foot.

Le Maire

Le Secrétaire

Les Membres du Conseil Municipal